

[Imprimer](#)

P u b l i é **s u r**
www.numerama.com
le 04/03/2011

Le gouvernement ne veut pas réguler les sites de santé

La sincérité et l'indépendance de ceux qui prodiguent des conseils sur les forums ou qui rédigent des articles sur les sites de santé est mise en doute. Mais le gouvernement ne semble pas vouloir rendre obligatoire la labellisation des sites spécialisés, comme il l'a fait des sites de jeux d'argent. Ni même leur imposer de régulation particulière.

Mis en difficulté pour les liens incestueux entre les pouvoirs publics et les laboratoires pharmaceutiques, le gouvernement a été interrogé jeudi au Sénat sur la régulation des sites internet qui proposent des conseils de santé. L'attaque est venue du sénateur socialiste Jean Mallot, qui s'inquiète de "*la place prise par internet dans l'éducation thérapeutique des Français*". Un sondage publié en début d'année montrait que [59 % des Français utilisent internet](#) pour se renseigner sur des questions de santé, et qu'un quart ne vérifiaient pas la fiabilité des informations reçues.



"Le docteur Google, dit-on, est devenu le premier médecin du pays ! Les sites proposant des informations à caractère médical ne sont absolument pas encadrés et la toile ressemble à une véritable jungle, tant il est difficile de s'y retrouver. Si nous sommes tous d'accord sur la nécessité de développer en France la culture du bon usage du médicament, comment faire pour que l'éducation thérapeutique ne soit pas qu'une arme permettant aux firmes d'être « au lit du patient », réduite à l'observance des traitements, gérée indirectement par l'industrie elle-même via, notamment, les associations de patients que ces mêmes firmes financent ?", a demandé le sénateur.

Il s'interroge sur la possibilité d'obliger les sites non certifiés à créer des liens hypertextes vers les sites institutionnels, et d'imposer "*des pages d'accueil de mise en garde sur des sites du type Doctissimo.fr dont on ne sait pas qui les alimente en informations et qui*

n'ont pas non plus la certification H O N".

Cette dernière est un label attribué par une organisation non gouvernementale implantée à Genève, [Health on Net](#). Depuis 2007, la Haute Autorité de Santé (HAS) lui délègue en France le soin de labelliser les sites qui obéissent à [huit principes directeurs](#), notamment la transparence du financement, la justification de toute affirmation sur les bienfaits ou inconvénients d'un produit, ou la séparation de la politique publicitaire et éditoriale. Il avait été question de créer un label spécifiquement français, mais le projet semble abandonné devant le refus des plus grands sites de s'y soumettre (notamment e-Santé et Doctissimo). Ce qui a été [imposé via l'ARJEL](#) pour les jeux en ligne ne sera pas imposé via la HAS pour la santé publique.

En réponse au sénateur, la secrétaire d'Etat à la santé Nora Berra paraît d'abord aller dans son sens. *"Je suis d'accord avec vous : on trouve tout et n'importe quoi sur internet. Comment le malade peut-il se retrouver dans ce panel de sites et d'informations dont les sources ne sont pas toujours évaluées ?"*, reconnaît-elle. Mais elle évacue aussitôt toute idée d'imposer une régulation du secteur.

"Le label H O N est une des réponses et permet justement d'identifier des sites qui offrent une information à peu près encadrée, ses émetteurs ayant respecté un cahier des charges. Toutefois, l'information et l'éducation relèvent, selon moi, de la compétence du professionnel de santé, qu'il soit médecin, pharmacien ou personnel paramédical. La responsabilité des pouvoirs publics est de promouvoir cette éducation pour la santé et d'essayer d'orienter au mieux le malade pour qu'il considère avec réserve les informations qu'il peut trouver sur les sites", a-t-elle répondu.